

➤ Actions engagées

- ✓ Enrichissement de l'offre de loisirs et d'animation le long du Doubs
- ✓ Création de produits touristiques orientés Développement durable via l'Office du Tourisme
- ✓ Développement d'un tourisme participatif
- ✓ 4525 citations en 2011 (4547 en 2010)





Deuxième partie

La collectivité exemplaire et responsable en matière de développement durable



I. La gestion des ressources humaines

La direction des ressources humaines a mis en place une véritable politique en faveur d'une **Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences**. Une personne dédiée a été recrutée en 2010 pour identifier et valoriser les compétences des agents. Une charte de la mobilité a été établie permettant une réelle gestion des compétences internes.

La diversité est présente sous toutes ses formes au sein de la collectivité. Le taux de handicapés est supérieur au minimum légal. La parité Hommes/Femmes est présente tant en termes d'effectifs que dans le positionnement hiérarchique.

Les relations sont fréquentes et constructives avec les instances représentatives du personnel. La politique permet de prévenir les conflits voire de les régler individuellement ou collectivement. La gestion des ressources humaines est proactive et souhaite anticiper les difficultés par des alertes aux décideurs.

Les compétences sur les thématiques du développement durable existent en interne : éco mobilité, gestion raisonnée des espaces verts, de l'eau, maîtrise de l'énergie, démocratie participative...

La santé et la sécurité au travail ont fait l'objet d'un vaste chantier avec la nomination notamment d'un réseau d'Acmo. Ce dernier a été formé en 2011 à l'analyse des accidents du travail.

➤ Actions réalisées

- ✓ 275 entretiens menés en 2011
- ✓ Part des travailleurs handicapés (Obligation d'emploi de 6 %) en 2011 : 6,06 % ou 6,32 % en incluant les contrats passés avec des structures employant des personnes handicapées.
- ✓ Part des femmes et niveau de responsabilités en 2011 : 1067 femmes sur 2193 agents soit 48,7% dont 136 cadres A sur 286 soit 47,5 %
- ✓ Part des temps partiels en 2011 : 280 agents soit 12,73 % de l'effectif

Le Comité des Œuvres Sociales mène une politique permettant au plus grand nombre d'agents d'accéder à la culture et aux loisirs, notamment en élaborant des tarifs différenciés. Des activités musicales (guitare, piano, chorale) des cours de langue (anglais, espagnol, italien) des ateliers créatifs sont proposés aux agents.

① Le COS en 2011 c'est :

- ✓ 30462 places de cinéma vendues, 24830 entrées dans les différentes piscines de Besançon
- ✓ 12 sorties et voyages dont 70 personnes en Jordanie et 240 à Disney Land
- ✓ 1125 agents qui ont fait de l'épargne par le biais de l'ANCV avec un abondement conséquent du COS
- ✓ 496 semaines de vacances louées aux agents

1. La sensibilisation et la formation des agents

Entre janvier 2011 et juin 2012, les formations suivies par les agents ayant trait au développement durable représentent seulement 4% de l'ensemble des formations (268 heures) et 2% des agents formés avec 95 agents. Le nombre est en baisse sensible (228 agents formés en 2010-2011). Une des explications tient au fait que les données de 2011-2012 n'ont pas intégré certaines thématiques telles que l'évaluation, l'accessibilité ou encore la cohésion sociale, le développement durable étant restreint aux thématiques environnementales.

80 agents ont été formés à la maîtrise de l'énergie dans le cadre d'un **programme global pluriannuel** bénéficiant de fonds européens. En 2012-2013, la formation des agents du Centre Technique Municipal, du palais des sports de la piscine Mallarmé et de la piscine Lafayette, de la médiathèque Pierre Bayle et du centre Nelson Mandela est programmée.

Depuis 2009, un **plan de formations spécifique des agents au développement durable** est élaboré en partenariat avec la Délégation Régionale de Franche-Comté du CNFPT. Il est co construit avec le Grand

Besançon, le Conseil Régional de Franche-Comté et la Ville de Pontarlier dans le cadre du club régional des Agenda 21 afin que chaque collectivité s'enrichisse des expériences menées par ses paires.

En 2011, des **sessions de théâtre forum**, un **séminaire des cadres** autour du management durable se sont tenus. Le **réseau des référents Développement durable** a bénéficié d'une formation en novembre 2011.



En 2012, des ateliers de prospective stratégique ont été proposés aux cadres avec notamment des temps d'échanges autour des outils fin 2012.

En 2011, un **séminaire** portant sur la **prospective stratégique** et le management durable rassemblant élus de la majorité et dirigeants a été organisé. Le travail se poursuit par la définition du programme Besançon 2030.

En 2010, une **charte du management** a été élaborée collégalement. A l'issue de ce travail, un plan pluriannuel sur les thématiques liées au management a été déployé en interne.

➤ **Actions engagées**

- ✓ Sur la période de janvier 2010 à juin 2011, ce sont **2341 agents**, avec 1097 stages et 67 978 heures, qui ont été formés, certains agents ayant bénéficié de plusieurs formations
- ✓ 179 Agents formés au développement durable dans le cadre du plan de formation spécifique
- ✓ Plus de 310 agents formés à la maîtrise de l'énergie depuis 2007.
- ✓ 32 agents du service espaces verts ont été formés aux techniques alternatives favorisant la biodiversité et les espèces locales, limitant la consommation d'eau ou supprimant les phytosanitaires sur 2011-2012
- ✓ Sessions de théâtre forum sur le thème de la discrimination en 2010
- ✓ Formation Conduite rationnelle : 60 personnes depuis 2008

2. La communication interne

Une communication régulière sur les actions conduites par la collectivité est assurée par le biais de différents outils (Bulletin interne, intranet, feuille accompagnant le bulletin de salaire, visites de site, conférences, challenges).

Le journal bimensuel interne de la Ville, le BIP, bénéficie d'une rubrique permanente présentant une action de l'Agenda 21. En outre, les articles sont souvent traités sous l'éclairage du développement durable (Par exemple le projet de tramway ou les quartiers durables). Ce journal devrait à terme être mutualisé avec le Grand Besançon afin d'accroître la cohérence des messages dans le cadre de la mutualisation des moyens.

Au sein de la ville, une personne est affectée à l'animation du dispositif *ç mon idée* qui recueille les idées de l'ensemble des agents. Ce dispositif a reçu le **trophée de l'innovation participative** en 2009. En 2011, ce sont 33 nouvelles idées qui ont été traitées.

Sur le portail intranet, une **rubrique éco gestes** suggère une nouvelle action chaque mois. L'actualité du développement durable figure également à la une.

Fin 2011- début 2012, une trentaine d'agents volontaires ont participé à l'élaboration d'un **guide de l'éco agent et d'affiches**. Le guide est disponible dans les services et systématiquement remis aux référents DD et nouveaux arrivants. Les affiches comportant des écogestes sont présentes dans les différents sites municipaux.

La vision développement durable est partagée au sein de la collectivité. Néanmoins, sa diffusion et son appropriation par l'ensemble des élus et des agents requiert du temps. Il existe un enjeu fort d'intégration et de mise en cohérence entre vision et stratégie et mise en œuvre opérationnelle et transversale de la démarche développement durable. Des outils de pilotage sont à concevoir.

L'appréhension de l'efficacité de ces outils dans l'accompagnement au changement reste difficile ; néanmoins, certaines informations ont pu générer des modifications tangibles : ex. collecte des piles, recyclage des ampoules, demande de gobelets réutilisables ou recours au garage à vélo mobile pour des événements municipaux. Actuellement, un travail est amorcé pour repenser la communication interne afin d'accroître son efficacité.

II. La commande publique

La notion de clauses éco responsables comporte les clauses à caractère social, les clauses d'insertion, les clauses environnementales et les critères d'achats équitables.

L'enjeu de la commande publique est un enjeu majeur dans les collectivités. 38 millions d'euros sur 253 millions sont consacrés en 2011 à l'investissement avec plus de 500 marchés passés annuellement pour la ville de Besançon. En 2010, une étude sur l'optimisation de l'achat public a été effectuée. A cette occasion, a notamment été mis en exergue le fait que les dépenses devraient être davantage réalisées de manière à favoriser et renforcer l'émergence de modes de production et de **consommation plus durables**. Début 2013, un service Achats, mutualisé Ville-CCAS-Grand Besançon, verra le jour avec un objectif d'optimisation des commandes.

Dès 2001, la Municipalité s'est engagée à travers une motion votée à l'unanimité en faveur « **d'achats éthiques respectueux** des Droits de l'Homme au travail et de l'enfant, en particulier lors des achats destinés aux établissements scolaires et des crèches ».

L'usage de catégories de matériaux (bois exotique, granulats de rivières) est limité au travers d'engagements de la ville notamment dans son Agenda 21. Plus largement l'Agenda 21 précise cette volonté de recourir à des achats éco responsables via des clauses environnementales et sociales.

Concernant les **clauses sociales**, la Ville a souhaité réaffirmer en 2005 sa volonté de développer une politique spécifique, permettant, dans le respect du code des marchés publics, de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles. De manière implicite, il est appliqué généralement dans les marchés publics de la Ville faisant appel à l'article 14 un taux de 7 % réservé à l'insertion. Si les résultats en matière d'insertion sont loin d'être négligeables, il existe une réelle marge de progression.



La Ville a confirmé son engagement en ce domaine, lors de sa Municipalité du 27 juin 2011 et de son Conseil Municipal du 08 décembre 2011, ainsi que sa volonté de renforcer les dispositifs en vigueur, pour s'inscrire dans le cadre réglementaire et prendre en compte les engagements politiques, notamment au travers de l'Agenda 21.

En 2011, de nombreux marchés ont permis le travail de personnes en insertion : travaux d'aménagement de voirie ou paysager, requalification d'espaces...

Le programme d'actions 2010-2013 prévoit de renforcer l'intégration de clauses éco responsables dans les marchés de la Ville notamment en diversifiant les champs d'intervention de la clause d'insertion (articles 14, 30 et 53 du code des marchés publics). Les **clauses environnementales** seront également renforcées avec l'accroissement de l'utilisation du bois noble régional, bois certifié, dans la construction des bâtiments publics, l'introduction d'éco mobilier (certifié PEFC ou équivalent), un accroissement du papier recyclé, l'utilisation des enrobés tièdes, l'augmentation de la part de produits labellisés et bio dans les produits d'entretien ou dans la restauration scolaire.

En 2011, un travail collaboratif entre la Mission Emploi et Insertion, la Direction Architecture et Bâtiment et la Mission Développement Durable sur le marché de nettoyage des textiles a permis l'intégration de clauses sociales et environnementales.

En 2012, ce sont près d'un quart des marchés qui intègrent des critères éco responsables spécifiques. Dans le cadre des travaux publics, une attention particulière est portée sur l'élimination et le réemploi des matériaux. Le **protocole éco chantier** a été signé.

Tous les marchés passés relatifs à l'énergie font l'objet d'une **approche en coût global** permettant un choix d'investissements économes à terme.

Le marché des fournitures et papiers de la ville intègre également des clauses environnementales (Papier recyclé, papiers issus de forêts gérées durablement, matériel écologique...)

Depuis quelques années, la Ville de Besançon a engagé une démarche de **réduction de ses consommations de papier**. Cela s'est traduit par la mise en place de différentes mesures, notamment au niveau de la réduction des moyens d'impression et la systématisation du recto verso.

En 2013, un budget sera affecté par direction avec une réduction de 20% des volumes consommés en moyenne sur 2010 et 2011. L'équipement des élus en tablettes tactiles est à l'étude.

① 11 millions de photocopies en 2011 (3,5 millions écoles, 3,1 millions imprimerie et 4,4 millions pour les services)

En 2009, une formation aux achats éco responsables a été suivie par 24 agents. En 2012, s'est tenue la première réunion du **réseau des acheteurs** afin d'amorcer un travail collectif autour de la définition des besoins et de l'insertion des clauses éco responsables.

➤ Actions réalisées

- ✓ **100 % des écrans informatiques** Energy star
- ✓ **100 % imprimantes recto-verso** avec réduction de 50 % du nombre
- ✓ Délibération municipale pour choix d'un **bois certifié** et évitement du bois tropical dans les constructions
- ✓ Utilisation de **100 % de produits NF environnement** pour nettoyage, peinture routes
- ✓ 60,7 % du budget des achats de consommables sont des produits bio, locaux ou éthiques
- ✓ Part des **produits bio en euros dans la restauration scolaire** en 2011 à 11,9% des achats totaux avec un repas sur 3 comportant au moins un composant bio sans compter le pain, biologique depuis 2006 - Objectif de 20 % en 2013
- ✓ Introduction de produits labellisés et bio dans les produits d'entretien
- ✓ 57% produits éco responsables dans les objets promotionnels de la Ville en 2011 (contre 18% en 2010)



➤ Actions engagées

- ✓ Accroissement du recours à la **clause d'insertion (Article 14)** : 19 marchés avec 8 693 heures et sur les marchés de travaux achevés en 2011 – 169 personnes sur les 260 issues des quartiers prioritaires CUCS
- ✓ La municipalité a acheté 80 tonnes de papier avec 41 T de papier recyclé (51% %) en 2011 - Objectif de 50% en 2013 dans le cadre de l'Agenda 21
- ✓ Augmentation des objets promotionnels qualifiés d'éco responsables - En 2010 : 18 % du budget

① *Nombre d'heures réalisées par le biais de la clause d'insertion dans des marchés publics achevés : 8 693 heures en 2011*

III. La gestion du patrimoine de la collectivité

La collectivité assure de nombreux services et gère les bâtiments publics, l'éclairage public, les feux de signalisation, le parc de véhicules et engins. Elle bénéficie d'un **patrimoine communal important avec 672 bâtiments**, une surface plancher de 513 000 m² : 167 bâtiments scolaires, 35 équipements sportifs, 44 équipements culturels, 11 édifices culturels et 34 équipements sociaux et de la petite enfance.

1. L'énergie

L'ensemble de ces équipements représente des consommations énergétiques importantes afin de couvrir des besoins en chauffage, en traitement de l'air, en usages spécifiques d'électricité dont l'éclairage. C'est pourquoi la Ville de Besançon a pris des mesures visant la sobriété énergétique sur le bâti. Un plan d'optimisation de ce patrimoine a été lancé en 2009. Il vise à réduire les surfaces, à rationaliser son utilisation et à généraliser les équipements visant la performance énergétique : campagnes d'isolation des bâtiments, recours à des équipements performants, coûts d'installations et de fonctionnement réalisés sur la durée de vie des bâtiments, développement de l'utilisation des énergies renouvelables, élaboration d'un référentiel de performance énergétique « réhabilitation bâtiment », réalisation de diagnostics. La formation des agents accompagne ces démarches.



① *Part du chauffage du patrimoine municipal bénéficiant d'énergies renouvelables : 22,5% en 2011 (contre 13,7 en 2010)*

Surface cumulée en panneaux photovoltaïques sur le patrimoine communal : 1250 m²

La surface à chauffer représente 280 000 m² et un volume de 960 000 m³. En 2011 et 2012, a été programmée une campagne d'isolation de combles grâce à un emprunt financé par les gains d'énergie de 500 000 €

Une **diminution des consommations de fluides** est engagée au travers d'une politique interne de sobriété. La ville agit tant sur les comportements des agents que sur ses équipements. Les agents ont pu participer à différentes formations dont la **conduite économe** avec la création d'un pôle de référence « référents écochauffeurs ».

En 2011, 600 789 litres de carburant ont été consommés (Baisse de 5% /2010 soit 30441 litres) et 1386 tonnes de CO₂ rejetées (toutes énergies confondues). Avec la conduite rationnelle, était attendue **une économie/an de 31 561 litres de carburant et de 73 tonnes de CO₂**.

En 2011, l'emprunt d'un million d'euros a été reconduit : 0,5 M€ ont été affectés à la poursuite du programme d'éclairage public et 0,5 M€ à un programme d'**isolation de combles** de bâtiments (11 000 m²). En outre, environ 0,45 M€ ont été affectés à un programme photovoltaïque réalisé sur 3 sites. Les montages conduisent à des opérations équilibrées, voire à des gains supplémentaires en coût global. Le principe adopté : les gains en énergie (ou les recettes de ventes d'électricité) couvrent les annuités d'emprunt.

Au delà de ces opérations exceptionnelles, la Ville poursuit ses investissements en matière de renouvellement des systèmes de chauffage instaurés en 2007, de modernisation des dispositifs et de création de nouvelles chaufferies bois. Le programme de rénovation des moyens de production d'énergie de 2011 a permis la rénovation de 6 sites : sous-stations chauffage urbain, chaufferie gaz et 5ème chaufferie automatique au bois du Groupe scolaire Vieilles Perrières soit 870 kW installés au total sur le patrimoine de la ville, la modernisation de 15 automates de télégestion dont 7 en évolution et l'équilibrage des installations de distribution de chauffage sur 6 sites.

Par ailleurs, au titre de l'approvisionnement énergétique du territoire, la Ville s'approprie tout particulièrement la question des choix énergétiques à promouvoir dans les quartiers durables.

Depuis 2006, la Ville de Besançon recourt au dispositif des **Certificats d'Economie d'Energie** : les recettes générées (plus de 230 000 € sur la première période 2006-2010 pour 55,7 M de kWh cumac) ont été redistribuées pour 50 % aux directions qui les ont générées et pour 50 % à la constitution d'un Fonds Plan climat.

À titre d'exemple, des rénovations ont été effectuées sur la chaufferie du groupe scolaire de Jean Macé et à la piscine Lafayette. , mais aussi le programme de modernisation de l'éclairage public et la campagne d'isolation des combles.

Par ailleurs, l'acquisition de certificats de garantie d'origine permettant de couvrir les consommations d'électricité du patrimoine de la Ville à hauteur de 23 % en énergie renouvelable a été effectuée depuis 2011

① En 2011, le coût de la consommation énergétique de la collectivité par habitant est de 44 € (42,80€ en 2010)

Maîtrise des consommations

Actions réalisées

- ✓ 3 diagnostics Basse consommation sur les bâtiments communaux
- ✓ Consommation de chauffage corrigée du climat : -17% par rapport à 2007
- ✓ Création d'un **pôle de référence pour la conduite économe** et rationnelle avec une cinquantaine d'éco-chauffeurs dont 20 devenus formateurs
- ✓ Installation d'un récupérateur de calories sur les eaux usées des douches de la piscine Mallarmé

① Consommation moyenne de chauffage et d'électricité en GWh dans les bâtiments communaux : 47,9 GWh en 2011 (58 GWh en 2010)

Développement des énergies renouvelables

- ✓ 79 % véhicules (berlines et fourgonnettes) de la flotte légère roulant avec une énergie « propre »
- ✓ **Plan bois énergie - Chaufferie bois avec puissance de 7,3 MW** avec 100 % plaquettes bois local
- Economie de 10 000 tonnes de CO₂ et fourniture de 18 % des besoins du réseau de chaleur d'un quartier 8350 logements - 4200 équivalents logements
- ✓ 4 chaufferies bois dans les écoles (GS Fontaine Ecu + GS Brossolette + GS Viotte/Chemin Français+GS Vieilles Perrières)

➤ Actions engagées

- ✓ **Opération crèches solaires : 3 sites équipés en solaire thermique**
- Panneaux photovoltaïques sur la crèche Artois en 2012 (247 m² au total)
- ✓ Passage de 58% (EnR + UIOM) à 80% sur le réseau de chaleur Planoise d'ici 2014
- ✓ Construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur sur le site de Mallarmé

2. Les déplacements

La ville a mis en place en 2007 un **plan de déplacement de son administration**. Un **garage** à vélo municipal a été construit avec **l'acquisition de vélos** dont des vélos à assistance électrique. Une **tarification préférentielle** pour abonnement en transport en commun a été mise en place. Depuis, l'accès à **Vélocité** et **Autocité** dans le cadre des déplacements professionnels est développé.

Le projet de **tramway** a été approuvé en 2010. Il s'inscrit dans le projet de développement de la Ville et sa ligne Ouest-Est va influencer sur les parts modales constatées : transports collectifs (12%), deux roues (2%), marche à pieds (28%), voiture particulière (58%) (Source : Enquête déplacement urbain 2004-2005 sur le Grand Besançon – INSEE – Méthode CERTU)



➤ Actions réalisées

- ✓ 50 % du personnel concerné par un potentiel report modal a modifié son mode de transport

3. L'eau

La diminution des consommations de fluides est engagée au travers d'une **politique interne de sobriété**. La ville agit tant sur les comportements des agents que sur ses équipements. Les agents ont pu participer à différentes formations dont la sensibilisation aux enjeux du développement durable et aux éco gestes, aux techniques alternatives économes en eau pour les espaces verts. Un guide de l'éco agent et des affiches destinées aux sanitaires ont été réalisés. L'installation d'équipements économes en eau est systématisée dans les bâtiments municipaux : boutons presseurs, chasse d'eau double flux ...

Certains usages de l'eau nécessitent de grands volumes d'eau : piscines municipales, climatisation des bâtiments, station de lavage véhicules...

	2008	2009	2010	2011
Ecoles en m ³	27 385	29 584	32 968*	28 746
Bâtiments locatifs en m ³	422 047	230 580	253 892	249 437
	449 432	260 164	286 860	278 183

*Augmentation liée à des travaux importants dans certaines écoles

En 2010, un **système de récupération des eaux pluviales** a été installé sur le site de Superfos dans le cadre d'un appel à projet de la Région. Il s'agit de la première installation de cette ampleur au niveau national. En 2011, un deuxième récupérateur a vu le jour sur le site des Haut du Chazal. Une nouvelle cuve de récupération a également été installée sur le site de l'orangerie municipale.

➤ Actions réalisées

- ✓ Baisse de 40% de la consommation en eau pour les bâtiments communaux comparée à 2008
- ✓ Mise en place d'un récupérateur d'eau pour le lavage de la voirie : volume d'eau annuel récupéré estimé à 1130m³ – Coût : 57 000 euros (15 000 euros d'aide de la Région)
- ✓ 100 % personnel de nettoyage formé dans les écoles